

Décharges contrôlées

Casablanca et Rabat n'y arrivent toujours pas!

• Sur les 75 prévues sur le plan national, à peine 22 réalisées

• Le site de Marrakech achevé et celui de Tanger sera ouvert l'été prochain

• Défaillance des communes dans le suivi et le contrôle de ces sites

GROSSES défaillances envisagées à l'horizon 2020 dans la poursuite des objectifs du Programme national des déchets ménagers (PNDM). Ce chantier d'envergure, inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, avance tant bien que mal arrivant difficilement au tiers de ses réalisations alors qu'il ne reste que 4 ans avant son échéance. Près de 40 milliards de DH ont été dédiés à la réalisation de centres d'enfouissement et de valorisation (CEV) et aux déchets collectés et traités.

Un programme national qui a pour ambition la fermeture et la réhabilitation d'une partie des décharges sauvages éparpillées dans les différentes agglomérations urbaines. Pour l'heure, valeur fin mars dernier, seuls 22 CEV étaient au point sur les 75 prévus à l'horizon 2020. Cela a permis l'enfouissement de près de

	Nombre de CEV réalisés	Quantité des déchets mis en CEV (millions de tonnes par an)	Taux de recyclage
Réalisations mars 2016	22	3,37	10
Objectif 2016	33	4,73	16
Objectif 2020	75	6,3	20



Source: Ministère délégué chargé de l'Environnement

La quantité des déchets ménagers mis en CEV et en décharges sauvages est estimée à 6,3 millions de tonnes par an. Les CEV réalisés à ce jour permettent de traiter près de 53% des déchets produits. Des efforts restent encore à faire pour le recyclage des déchets

3,37 millions de tonnes de déchets sur un total dépassant les 6,3 millions de tonnes, soit un taux d'enfouissement de plus de

Retard de paiement

LA majorité des communes enregistre un retard de paiement de plusieurs mois envers le groupe Pizzorno. Pour la commune de Témara, l'ardoise avoisine les 18 millions de DH. Le nouveau maire rejette la responsabilité sur son prédécesseur. «À la fin de mon mandat en 2009, le groupe ne devait à la commune aucun dirham», rappelle Rejdali. Ce dernier affiche sa volonté d'assainir progressivement la situation. Mais en contrepartie, il invite l'opérateur français à assumer ses engagements prévus dans le contrat. □

53%. Parent pauvre de ces opérations, le taux de recyclage qui, lui, ne décolle pas des 10%.

Parmi les villes qui ont réussi le pari des centres d'enfouissement, Fès, Oujda, El Jadida, Essaouira, Agadir, Nador, Dakhla, Mohammedia-Benslimane ou encore Laâyoune et Khouribga. Trois projets sont en cours, les travaux du site de Marrakech sont presque achevés et la mise en service de celui de Tanger est attendue pour l'été prochain. De belles avancées, mais qui n'ont pas encore gagné les «ca-

pitales» du Maroc, Casablanca et Rabat. La métropole casablancaise n'arrive pas encore à se doter d'une décharge contrôlée en mesure d'assurer le traitement de ses déchets selon les normes environnementales en vigueur. On se contente jusqu'à présent de stocker les déchets de la métropole, près de 3.500 tonnes par jour, au niveau de la décharge de Médidouana. Les responsables du conseil de la ville peinent encore à mobiliser du foncier pour permettre l'extension du site en exploitation qui a atteint les limites de sa capacité, ce qui permettrait sa transformation en décharge contrôlée.

Rabat dispose déjà de ce genre de site situé dans la commune d'Oum Azza, mais c'est son exploitation qui met à nu des dysfonctionnements. L'autorité déléguée comprenant les onze communes concernées ne s'est pas réunie depuis plus de 4 ans, rappelle un élu de la ville de Témara. Ce qui se traduit négativement sur le suivi et le contrôle du fonctionnement de la décharge dont la gestion déléguée est confiée à Teodem, filiale du Groupe Pizzorno. Les odeurs qui se dégagent à partir du site représentent un sacré point noir soulevé par les élus et une partie des citoyens de la région.

Pour la direction du Pizzorno, il y a d'autres facteurs qui sont derrière ces odeurs (voir aussi interview p. 5). «Le problème des odeurs est également posé au niveau du centre de tri de notre commune, du fait que les déchets restent déposés plus que 24 heures avant leur acheminement à la décharge», signale Moh Rejdali, maire de Témara qui vient de reprendre la présidence de l'autorité déléguée du secteur des déchets. On reproche également au gestionnaire de la décharge, le retard dans la réalisation du programme d'investissement comme prévu dans le contrat. Sans oublier le problème des infiltrations du lixiviat survenu il y a quelques années. Selon une source proche du dossier, le climat est tendu entre Gérard Prenant, DG du groupe Pizzorno Maroc, et les responsables locaux. Une opération d'inspection sur le fonctionnement et la gestion de la décharge a été effectuée, il y a quelques mois par les services d'inspection du département de tutelle. «Nous attendons les résultats du rapport d'inspection pour nous permettre d'apporter des corrections aux dysfonctionnements relevés», indique Said Zniher, directeur des exploitations Maroc du groupe Pizzorno. □

Noureddine EL AISSI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Décharges contrôlées

La difficile gestion des odeurs

• Ce problème de relents putrides est fatalement lié aux types de déchets

• Pas d'amélioration possible tant qu'il n'y aura pas de centre de traitement

• Des actions menées pour atténuer l'effet de ce problème au niveau de la décharge d'Oum Azza

- L'Economiste: Votre gestion de la décharge contrôlée d'Oum Azza suscite de nombreuses critiques notamment au niveau des odeurs nauséabondes qui s'en dégagent. Qu'y répondez-vous?

- Said Zniber: Le problème des odeurs est fatalement lié aux déchets, difficile donc de traiter ces derniers dans un environnement avec un odorat agréable. Pour ce problème, l'autorité délégante et le client avancent des nuisances environnementales. Mais actuellement il n'existe pas de loi au Maroc qui permet de mesurer cette nuisance au niveau des odeurs. Certes, il y a l'impact de la décharge, mais il existe d'autres sources pouvant contribuer à cette nuisance.

Vendre son électricité

APRÈS le tri, on passe à un autre stade de valorisation avancée qui consiste à la transformation du gaz dégagé par les déchets en énergie. Pour ce faire, Pizzorno a procédé l'année dernière à l'acquisition d'une torchère pour un investissement de 6 millions DH, rappelle Zniber. Pour passer à la phase opérationnelle de ce projet, on attend la publication des textes pour encadrer l'opération de vente de l'électricité produite. □

- A quelles autres sources faites-vous allusion?

- Il s'agit fort probablement des fermes d'élevage de poulet situées autour de notre site. La commune d'Ain Ouda proche de celle d'Oum Azza, n'est pas dotée de réseau d'assainissement liquide. Nous avons mené une enquête pour identifier notre part de nuisances. Les résultats ont confirmé que le degré de l'implication de la décharge reste très faible. Des actions sont menées pour atténuer l'effet de ces nuisances tout en rappelant que cela ne mettra pas un terme à ce problème qui relève de la nature du métier du traitement des déchets.

Pour Said Zniber, directeur des exploitations au groupe Pizzorno, la publication des textes réglementant la vente de l'électricité produite par les CEV est fortement attendue pour pouvoir transformer le biogaz en énergie (Ph. NEA)



- Pourquoi ce problème n'est-il pas posé dans les pays occidentaux?

- La nature des déchets dans ces pays diffère largement des nôtres qui sont dominés par des matières organiques issues notamment des produits alimentaires. Dans les pays occidentaux, il est interdit de construire autour des décharges sur un rayon de 5 km, ce qui n'est pas le cas pour notre site à Oum Azza. Toutefois, il faut préciser que nous sommes sensibles à ce problème de nuisances et des actions sont menées en vue de réduire de son ampleur.

- Quel type d'action pourrait en venir à bout?

- Notre stratégie est d'attaquer l'origine des odeurs. La première source sont évidemment les déchets frais arrivant à la décharge dont le volume avoisine 1.800 tonnes par jour. Un volume de plus en plus important qui rend difficile leur traitement. Parmi les actions menées, la réduction de la surface d'exploitation. Le dépassement de cette surface va favoriser l'amplification de la nuisance des odeurs. Il faut aussi s'attaquer aux déchets frais lorsqu'ils passent par le centre de tri, cela en procédant à la fermeture de deux portes du hall de réception des déchets avec l'utilisation de produits pour atténuer les odeurs. Les bassins de décantation du lixiviat constituent également une source de production des odeurs. Nous les couvrons avec des films permettant de réduire le dégagement des odeurs.

- Et pour le problème d'infiltration du lixiviat dans le sol?

- La gestion de notre décharge ne constitue pas une source de contamination des sols de la région. Il s'agit d'un problème accidentel qui remonte à il y a près de 4 ans où une partie de la membrane de géotextile d'une alvéole a été endommagée accidentellement par un engin. Ce qui a entraîné une infiltration limitée du lixiviat qui était la cause de la contamination temporaire d'un puits d'un tiets proche de la décharge. Le problème a été traité définitivement à l'époque, et des analyses sont effectuées périodiquement

Nous venons aussi de réceptionner notre deuxième chaîne de tri pour un montant de 14 millions de DH qui va permettre de traiter 600 tonnes de déchets en plus des 400 tonnes déjà traitées actuellement. La première chaîne est exploitée par l'association Ataouafouk composée de 160 personnes et dont l'activité dégage un chiffre d'affaires d'environ 4 millions de DH par an.

- Il se raconte que vous gonflez le tonnage à traiter en dissimulant des gravats à la place des déchets ménagers...

- Il y a des ponts-basculés à l'entrée de la décharge et de celles des centres de transfert. Donc, d'où viendrait ce tonnage fictif? Notre tâche est de traiter les déchets que nous apportent les centres de tri. Nous sommes des récepteurs et non des collecteurs de déchets. S'il y a des charges fictives, la responsabilité leur incombe! □

Propos recueillis par Nouredine EL AISSI

Pour réagir à cet article: courrier@economiste.com

confirmant l'absence d'une contamination du sol et du puits en question.

- On vous reproche le retard dans le programme d'investissement comme prévu dans la convention. Qu'est-ce qui en est à l'origine?

- Globalement, nous avons engagé jusqu'à présent plus de fonds que prévu.